



## Rapport de la Commission financière au Conseil général

concernant les comptes 2024

---

(Du 30 avril 2025)

### ***Séance du 8 avril 2025***

---

#### ***Présents :***

*10 commissaires : Mmes C. Bolay Mercier et S. Zaslowski, MM. N. Aubert, V. Bologna, J. Galvani, A. Jacot, A. Krebs, H.-P. Renk, P. Surdez et D. Taillard.*

#### ***Excusés ou membres suppléants non sollicités :***

*4 commissaires : MM. G. Dubois, C. Baba (suppléant), T. Dänzer (suppléant) et B. Produit (suppléant).*

*2 conseillers communaux : Mme S. Favre et M. A. von Allmen*

*M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances*

*M. M. León, chef du service des ressources humaines*

*M. E. Turkanovic, secrétaire*

*La séance est levée à 21h42*

**Président :** M. J. Galvani

**Vice-président :** M. V. Bologna

**Rapporteur :** M. G. Dubois

Abréviations :

CC : Conseil communal

CG : Conseil général

Q : Question

R : Réponse

RE : Remarque

PM : Personne morale

### **Accueil**

Le président de la commission souhaite la bienvenue à tous et fait le point sur la présence des membres de la commission et ceux qui sont excusés.

Il cède la parole à M. Anthony von Allmen permettant ainsi de démarrer cette séance de commission financière.

En introduction, M. Anthony von Allmen informe les membres de la commission sur le déroulement de cette soirée dont l'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du bilan des activités du service des ressources humaines (SRH) par M. Manuel León, chef du service ;
- Présentation des comptes 2024 ;
- Passage en revue du dicastère de Mme Sarah Favre ;
- Passage en revue du dicastère de M. Anthony von Allmen.

Concernant la revue des dicastères, la répartition des services est basée sur la précédente organisation.

La présentation du bilan des activités SRH fait suite aux diverses questions du Conseil général et le but sera de soumettre un rapport d'information au législatif au mois de mai 2025. M. Anthony von Allmen cède la parole à M. Manuel León, chef du service des ressources humaines.

M. Manuel León débute la présentation du bilan des activités, des défis, des enjeux et des points d'intention du service des ressources humaines.

Avec l'aval des commissaires, le détail de la présentation ne figurera pas dans ce rapport étant donné que le point sera soumis au Conseil général.

Après cette présentation et divers échanges entre les commissaires, le chef de service et le chef du dicastère répondent à plusieurs questions des commissaires.

Le chef du dicastère poursuit la soirée avec la présentation des comptes 2024 en collaboration de M. Yves-Alain Gerber, chef du service des finances.

### **Résultat des comptes 2024 :**

**Le budget 2024 prévoyait un déficit de : 2.4 millions**

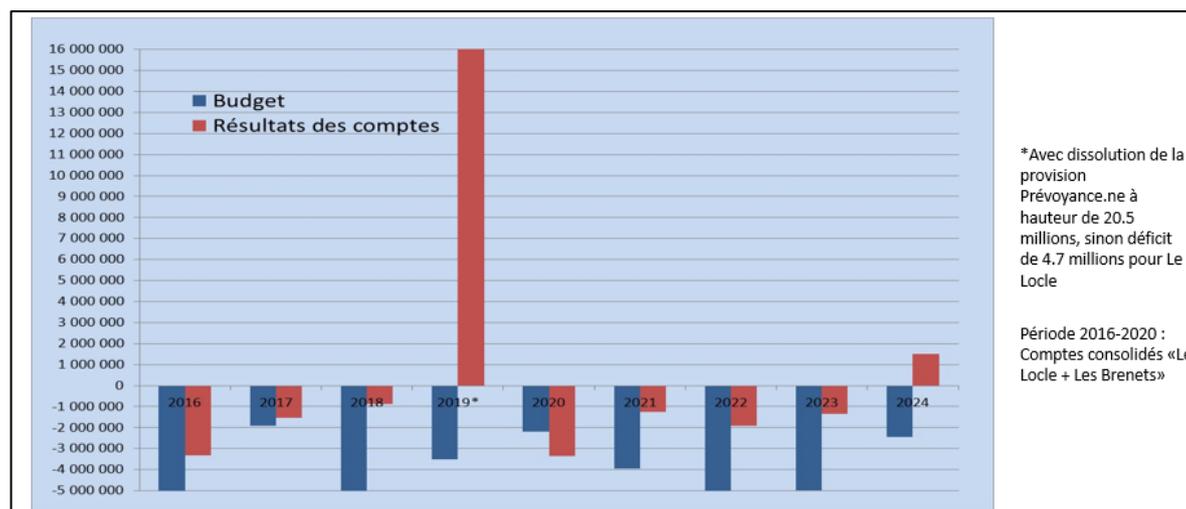
**Le résultat des comptes 2024 est bénéficiaire de : 1.5 million**

Amélioration du résultat de 3.9 millions de francs avec la progression très dynamique des recettes fiscales.

Situation bénéficiaire : première depuis 2015

La ville rompt la longue série de déficits avec un résultat bénéficiaire de 1.5 million de francs pour les comptes 2024. Comme vous le constatez, l'amélioration du résultat est de 3.9 millions de francs.

## Résultat des comptes de 2016 à 2024 :



## Une évolution des charges sous contrôle :

	Comptes (en mio Fr.)						
	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
<b>Charges</b>	<b>85.6</b>	<b>80.6</b>	<b>79.3</b>	<b>86.5</b>	<b>80.8</b>	<b>80.2</b>	<b>81.8</b>
Charges de personnel	41.5	40.3	40.0	40.0	39.5	38.8	38.8
Charges de biens et services et autres charges d'expl.	14.5	13.2	12.5	12.7	12.6	13.8	13.2
Amortissements du patrimoine administratif	9.4	9.2	9.3	9.9	9.5	9.5	9.3
Charges financières	3.3	3.0	3.0	8.7	3.1	3.6	3.2
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1.0	1.4	1.6	1.4	1.0	1.0	0.9
Charges de transfert	13.7	13.5	12.9	13.7	15.1	13.5	16.4
Charges extraordinaires	2.3	-	-	-	-	-	-

Années 2016-2020 : Consolidation avec les comptes des Brenets

Les charges de personnel sont en progression, surtout de 2023 à 2024, avec l'effet retard de l'adaptation des salaires à l'inflation (+6.4% entre 2018 et 2024).

Au niveau des biens, services et marchandises (BSM), l'évolution est également à la hausse depuis 2018 de +9.8%.

Les charges financières sont relativement stables en comparaison à 2018.

## Des recettes fiscales en nette hausse :

	Comptes (en mio Fr.)						
	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
<b>Revenus</b>	<b>-87.2</b>	<b>-79.3</b>	<b>-77.4</b>	<b>-85.2</b>	<b>-77.8</b>	<b>-96.6</b>	<b>-80.9</b>
Revenus fiscaux	-44.5	-37.9	-35.4	-35.3	-34.4	-37.4	-42.3
Revenus régaliens et de concessions	-0.0	-0.0	-0.0	-0.1	-0.0	-0.0	-0.1
Taxes	-17.6	-17.7	-17.4	-17.0	-15.6	-17.3	-15.7
Revenus divers	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.2	-0.2	-0.3
Revenus financiers	-7.5	-6.0	-7.5	-9.4	-8.0	-6.1	-8.4
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-0.6	-1.7	-1.7	-1.9	-1.9	-0.7	-0.9
Revenus de transfert	-13.9	-12.8	-12.3	-12.3	-12.7	-11.0	-10.3
Revenus extraordinaires	-2.8	-2.8	-2.9	-9.2	-5.0	-23.8	-2.9
<b>Total du compte de résultats</b>	<b>-1.5</b>	<b>+1.3</b>	<b>+1.9</b>	<b>+1.3</b>	<b>+3.0</b>	<b>-16.4</b>	<b>+0.9</b>
<b>[-] Bénéfice / [+] déficit</b>							

Années 2016-2020 : Consolidation avec les comptes des Brenets

Les revenus fiscaux sont au plus haut depuis 2018 soit à 44.5 millions de francs. Vous constaterez une nette progression en 2023 et 2024.

Au niveau des taxes, il s'agit de toute la facturation communale (facturations para et préscolaire, musées, piscine, amendes d'ordre, plan de stationnement, ...).

Elle progresse sur la période 2018-2024, mais semble se stabiliser depuis 2023.

Les revenus de transfert progressent également en 2024 notamment grâce à la compensation des charges géotopographiques passant de Fr. 213'000.- à 1.5 million de francs.

## Indentification des écarts majeurs budget/comptes :

<b>Déficit budget 2024</b>	<b>2 429 155.00</b>	
<b>dégradation [+] / amélioration [-] identifiés</b>	<b>-3 942 313.94</b>	
1 Revenus fiscaux	-7 491 500.00	2.4 millions
4 Réévaluation Viteos plus élevée que prévue	-422 900.00	
5 Plus-value vente de terrain	-189 600.00	
6 Récupération de subvention à la construction	-173 000.00	
Facturation pré-parascolaire	-168 500.00	-7.5 millions
Produit des taxes d'équipement	-147 600.00	
Vente de bois	-146 300.00	0.6 million
Charge d'intérêts	71 500.00	
Charges de personnel	123 200.00	1 million
Dévaluation d'actions	167 900.00	
Frais de chauffage et électricité (PA et PF)	200 900.00	1.7 million
7 Pertes débiteurs impôt pers. physiques	222 775.00	
Subventions reçues canton et Confédération	302 600.00	-1.8 million
2 Alimentation réserve préfin. PDPM	586 200.00	
3 Pas d'équilibre MHL via réserve BO	1 030 800.00	
2 Alimentation réserve préfin. site du Communal	1 700 000.00	
Solde de divers facteurs	391 211.06	
<b>Bénéfice comptes 2024</b>	<b>-1 513 158.94</b>	

Il y a 7 variations qui seront reprises plus en détail par la suite. Si nous nous concentrons sur les variations en bleu, l'amélioration du résultat est presque complètement expliquée par la hausse des recettes fiscales, avec la déduction des opérations comptables sur les réserves et préfinancement.

## Compte d'exploitation, principales variations :

En comparaison avec les comptes 2024	Variations avec	
	Budget 2024	Comptes 2023
<b>1. Revenus fiscaux - <u>amélioration</u> de</b>	<b>7.5 millions</b>	<b>6.6 millions</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Impôt des travailleurs frontaliers</b> <span style="float: right;"><b>3.9 millions</b></span> <span style="float: right;"><b>2.9 millions</b></span></li> <li>→ Montant supérieur au budget et aux comptes 2023</li> <li>▪ <b>Impôt des personnes morales, y.c. fonds de répartition</b> <span style="float: right;"><b>2.7 millions</b></span> <span style="float: right;"><b>2.7 millions</b></span></li> <li>→ Montant supérieur au budget et aux comptes 2023</li> <li>→ Mécanisme d'écrêtement = 1.2 million en 2024</li> <li>▪ <b>Impôt des personnes physiques</b> <span style="float: right;"><b>0.9 million</b></span> <span style="float: right;"><b>1 million</b></span></li> <li>→ Montant supérieur au budget et aux comptes 2023</li> </ul>		

Impôt	C2024	B2024	Ecart	C2023	Ecart	C2022	Ecart	C2021	Ecart
PP	20 436 164	19 550 000	886 164	19 442 096	994 068	18 941 110	1 495 054	18 694 990	1 741 174
Frontaliers	12 894 507	9 000 000	3 894 507	9 955 529	2 938 978	9 289 508	3 604 999	9 723 306	3 171 201
PM	4 883 877	3 820 000	1 063 877	3 482 528	1 401 349	2 949 923	1 933 954	3 127 913	1 755 964
Fonds PM	5 137 574	3 500 000	1 637 574	3 836 607	1 300 967	3 035 475	2 102 099	2 698 858	2 438 716
Foncier PP	473 738	550 000	-76 262	533 584	-59 846	552 691	-78 953	468 773	4 965
Foncier PM	534 860	455 000	79 860	498 540	36 320	454 675	80 185	449 892	84 968
Autre*	142 770	137 000	5 770	129 802	12 968	132 301	10 469	87 957	54 813
<b>TOTAL 40</b>	<b>44 503 490</b>	<b>37 012 000</b>	<b>7 491 490</b>	<b>37 878 685</b>	<b>6 624 804</b>	<b>35 355 683</b>	<b>9 147 806</b>	<b>35 251 688</b>	<b>9 251 802</b>

\* Taxe des chiens et taxe sur les spectacles

La situation s'améliore surtout par rapport au budget avec de meilleures recettes pour l'impôt frontalier et les entreprises. Toutefois, l'impôt des personnes physiques progresse tout de même, de l'ordre d'un million par rapport à 2023.

Pour l'impôt des frontaliers, il y a toujours un décalage temporel avec l'estimation d'un transitoire : Impôt frontalier encaissé : 2024 = 11.4 millions pour 2023 / 2023 = 9.6 millions pour 2022 / 2022 = 8.9 millions pour 2021.

L'impôt des personnes physiques progresse et toutes les réformes fiscales sont derrière maintenant. Pour la première fois, nous dépassons les 20 millions de francs d'impôts. L'évolution démographique est positive et laisse entrevoir une progression à venir.

L'impôt des personnes morales (PM) progresse aussi en tenant compte du fonds de répartition. Le mécanisme d'écrêtement mis en place de manière provisoire en 2024 apporte une recette complémentaire de 1.2 million via le fonds de répartition de l'impôt PM.

Avec le contexte géopolitique actuel, il est très difficile de savoir comment peut se poursuivre la bonne tenue de nos recettes.

## 2. Alimentation des réserves de préfinancement :

→ permet d'alléger les charges futures liées à de gros investissements

### Réaménagement site du Communal

**1.7 million**

Création de la réserve en avril 2014

But : financement de la rénovation de la piscine

Après attribution, porte le préfinancement à un total de 9 millions de francs

### Plan Directeur Partiel des Mobilités (PDPM)

**0.6 million**

Création de la réserve en avril 2012

But : financement des mesures d'accompagnement en lien avec la réalisation de la H20

Après attribution, porte le préfinancement à un total de 3 millions de francs

## 3. Renoncement à l'équilibre du MHL (via réserve BO-COSC)

**1 million**

Préserve la réserve du BO-COSC qui se monte au 31.12.24 à 6.7 millions de francs

La réserve de préfinancement du Réaménagement du site du Communal a été créée par votre Autorité le 25.04.2014. Le solde de cette réserve est de 7.3 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Avec une attribution de 1.7 million de francs, la réserve est portée à 9 millions de francs et doit permettre de couvrir la majorité des dépenses liées à la réfection en profondeur de la piscine.

La réserve de préfinancement du Plan Directeur Partiel des Mobilités (PDPM) a été créée par votre Autorité le 27.04.2012. Le solde de cette réserve est de Fr. 2'413'840.- au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Avec une attribution de Fr. 586'160.-, la réserve est portée à 3 millions de francs et doit permettre le financement d'une partie des mesures évoquée dans le PDPM. Le total des mesures d'accompagnement de la réalisation de la H20 à la charge de la Commune avait été estimé à 5.6 millions.

Ces deux alimentations nécessiteront l'aval du Conseil général et par conséquent, deux arrêtés distincts seront soumis au législatif.

Enfin, le Conseil communal a également renoncé au prélèvement à la réserve du BO-COSC de 1 million de francs pour l'équilibre du MHL.

### 3. Réévaluation actions Viteos - amélioration de

**Fr. 422'900.-**

Mise à jour chaque année en fonction de la performance réalisée par Viteos

Réévaluation de 2.8 million (budget 2.4 mios) contre 1.4 million en 2023

Cela reste une recette non monétaire

### 4. Plus-value vente de terrain - amélioration de

**Fr. 189'600.-**

Différence entre prix de vente et valorisation comptable pour trois terrains

### 5. Récupération de subvention - amélioration de

**Fr. 173'000.-**

Retour d'une ancienne subvention destinée à l'encouragement à la construction

## 6. Perte sur débiteurs impôt pers. physiques - **dégradation** de Fr. 222'775.-

Fr. 515'112.- dans les comptes 2023 / Fr. 500'000.- au budget 2024

Fr. 722'775.- dans les comptes 2024 !

- ☞ +40.3% par rapport à 2023
- ☞ 2.8 points d'impôt (1 point = Fr. 256'800.- en 2024) – coefficient au Locle de 69 points
- ☞ 3.8% de perte sur débiteurs en 2024 (sur 20.4 millions de recettes totales en 2024)

**La paupérisation d'une partie de la population locloise est une préoccupation réelle du Conseil communal**

### Comptes des investissements :

▪ Investissements bruts pour 2024	<b>8.0 millions</b>
▪ Investissements nets pour 2024	<b>7.3 millions</b>
▪ Investissements bruts au budget 2024	<b>13.8 millions</b>
▪ Investissements bruts au budget 2024 sans STEP et filtre piscine	<b>10.8 millions</b>

L'écart avec le budget des investissements, sans tenir compte de la nouvelle STEP et des filtres de la piscine, est ainsi de **2.9 millions** → **le 73% des montants prévus ont été engagés.**

**L'effort d'investissement doit être maintenu : il participe à construire la Ville de **demain** et contribue à son rayonnement **aujourd'hui****

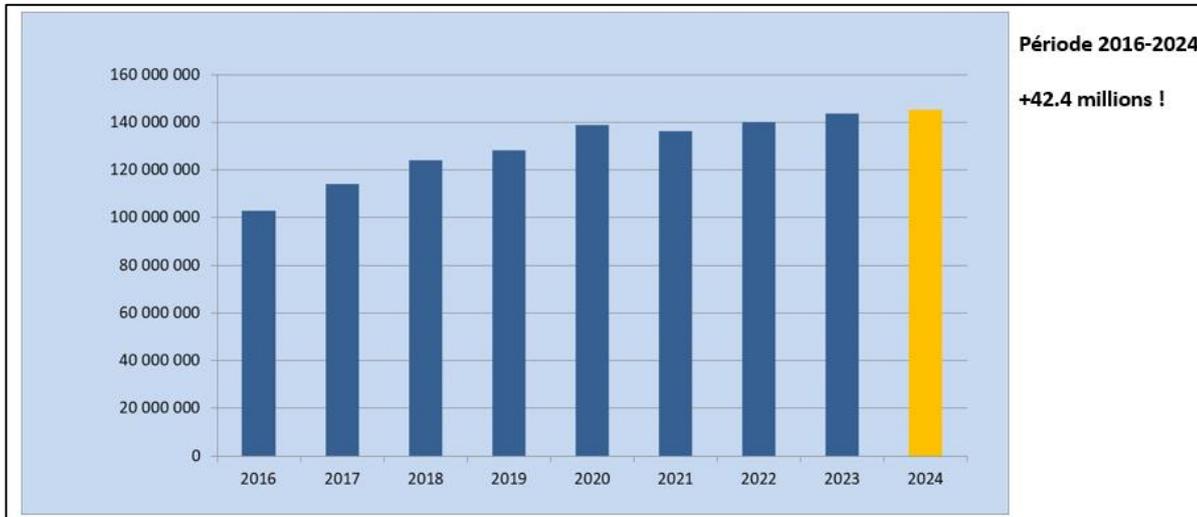
### Différents indicateurs :

<p>▪ <b>La capacité d'autofinancement se monte en 2024 à 8.1 millions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Autofinancement positif = le compte d'exploitation n'est pas financé par l'emprunt</li> <li>→ Autofinancement = résultat de l'exercice + amortissements ordinaires + prélèvements aux réserves - attributions aux réserves</li> </ul>
<p>▪ <b>La dette brute communale augmente de 1.5 million de francs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les liquidités disponibles ont diminué de 3.2 millions ... la dette nette augmente de 4.7 millions</li> <li>→ La dette brute se monte à fin 2024 à 145.3 millions</li> <li>→ Le taux moyen de la dette communale en 2024 est de 0.98%, contre 0.94% en 2023. En hausse régulière depuis le plancher historique de 0.85% en 2022.</li> </ul>
<p>▪ <b>La fortune augmente de 1.5 million et s'élève à 69.6 millions au 31.12.2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ L'augmentation correspond au bénéfice de l'exercice</li> </ul>

La capacité d'autofinancement se monte à 8.1 millions de francs. Celle-ci a permis de financer le compte d'exploitation sans recourir à de nouveaux emprunts.

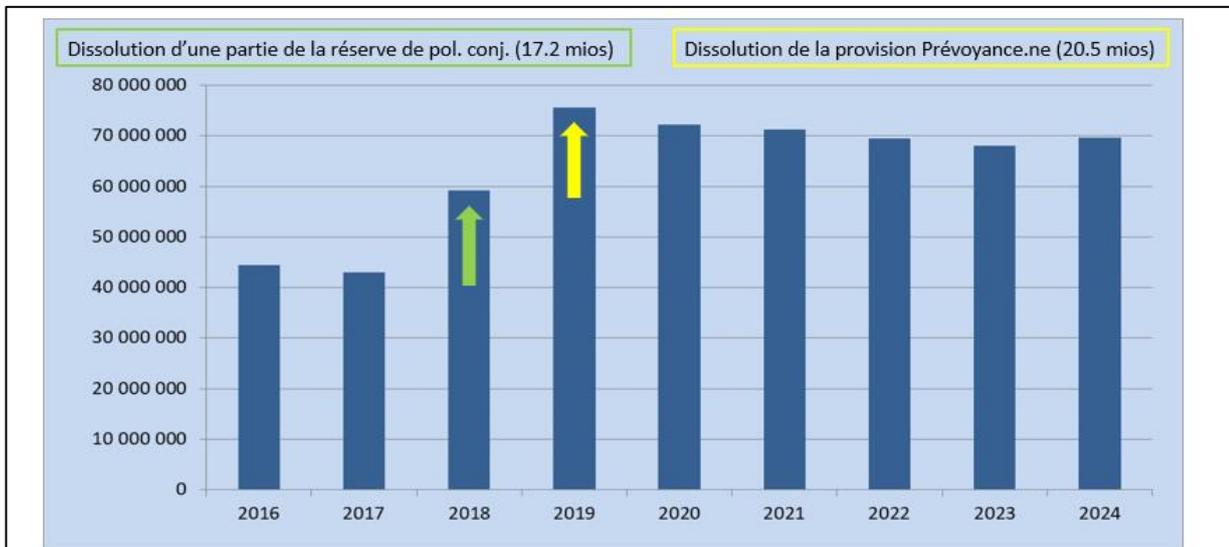
Néanmoins, la dette communale brute augmente de 1.5 million de francs et se monte à Fr. 145.3 millions de francs.

### Evolution de la dette de 2016 à 2024 :



La tendance haussière est bien amorcée depuis 2017. Dès 2021, cette tendance à la hausse cesse et reprend à partir de 2022.

### Evolution de la fortune de 2016 à 2024 :



La fortune était de 68.1 millions au 31.12.2023. Avec le résultat 2024, la fortune augmente à 69.6 millions. La fortune est donc confortable pour affronter les aléas à venir, mais elle ne doit pas constituer un oreiller de paresse !

## Conclusion :

- Le Conseil communal est satisfait de ce premier bénéfice depuis 2015 mais il reste ...
  - ❖ ... prudent par rapport à la situation géopolitique et ses effets sur la conjoncture ;
  - ❖ ... attentif à l'évolution de la dette, avec les projets d'investissements importants à venir ;
  - ❖ ... humble sur sa capacité à poursuivre la tendance bénéficiaire enregistrée en 2024.
  
- Le Conseil communal reste serein sur l'évolution à long terme :
  - ❖ Les fondamentaux sont bons (fortune, réserve de politique conjoncturelle) et capacité de résilience de l'économie des Montagnes neuchâteloises déjà démontrée ;
  - ❖ Concept de Mobilité 2030 = amélioration de l'attractivité ;
  - ❖ Développement du site Hôtel-de-Ville 7 avec l'implantation de la Haute École Arc (HE-Arc) et le futur pôle Métiers du Temps / Time Arts (MTTA) ;
  - ❖ Développement des zones résidentielles et industrielles.
  
- Le Conseil communal est conscient de ses responsabilités : il restera attentif à l'évolution de la situation financière en réagissant pour assurer le bon développement de la Ville du Locle.

En conclusion, à l'exception de 2019, nous avons un premier résultat réellement bénéficiaire depuis 2016. Le taux de chômage actuel est stable. Il faudra être très attentif à l'évolution de la dette.

Comme constaté précédemment, les recettes d'impôts sont la principale raison de ce résultat positif et par conséquent, il faudra rester humble et voir si par la suite la tendance se poursuivra conjoncturellement.

## Questions des commissaires :

**Q :** Concernant la taxe sur les eaux pluviales, un commissaire souhaiterait avoir un point de situation générale, le déroulement et les éventuelles constatations ?

**R :** Courant 2024, un courrier d'information et la situation des biens-fonds concernés ont été envoyés à l'ensemble des débiteurs. Puis, en fin d'année, les factures effectives ont suivi. Avec ces factures effectives, les débiteurs ont été plus réactifs et plusieurs corrections ont été nécessaires. Nous espérons que ces mutations seront épurées et ainsi pour 2025, la facturation devrait être plus efficiente.

**Q :** Quelle est la conséquence du non prélèvement à la réserve du BO-COSC pour le musée d'horlogerie ?

**R :** Il n'y a aucune conséquence car il s'agit d'une écriture comptable. Cette opération permet uniquement d'éponger le déficit du musée par les comptes plutôt que par la réserve.

**Q :** Le processus d'élaboration du budget 2026 sera-t-il différent notamment pour la commission financière ? En effet, il avait été question de changer la méthodologie et faire participer la commission davantage.

**R :** Le chef du dicastère des finances en collaboration avec le service des finances proposera prochainement les directives et un nouveau planning au Conseil communal. Par conséquent, la commission sera informée de la nouvelle méthodologie d'élaboration du budget 2026.

**Q :** Qu'en est-il de l'ancienne usine « Pizzi » ?

**R :** Le dossier est en cours, nous n'avons pas de nouvelle information à communiquer pour le moment.

### Le dicastère de Mme Sarah Favre est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
<b>60</b>	<b>CONTROLE DES HABITANTS ET SECURITE</b>	
<b>6005</b>	<b>Sécurité publique</b>	
31320.00	Honoraires	<p><b>Q</b> : Aucune dépense ne figure dans les honoraires alors que le budget prévoyait une charge de Fr. 2'000.-, quelle est la raison ?</p> <p><b>R</b> : Nous sollicitons parfois un avis juridique externe pour la salubrité publique et actuellement, nous avons la possibilité de recourir à nos juristes internes et par conséquent, aucune dépense externe n'a été faite.</p>

### Les investissements de Mme Sarah Favre sont passés en revue.

Les membres de la commission n'ont pas de questions particulières liées aux investissements de ce dicastère.

### Le dicastère de M. Anthony von Allmen est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
<b>30</b>	<b>FINANCES</b>	
<b>3002</b>	<b>Informatique et téléphonie</b>	<p><b>Q</b> : Qu'en est-il de la situation et de l'organisation suite à l'intégration de notre service informatique au SIEN ?</p> <p><b>R</b> : L'intégration et l'organisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025 se déroulent conformément à la planification. Le technicien en informatique a intégré la structure du SIEN tout en restant à disposition durant le premier semestre permettant au mieux la passation.</p> <p>Le responsable informatique sera dorénavant le responsable digital au sein de notre administration et sera le coordinateur pour notre ville avec le SIEN.</p> <p>Avec la nouvelle répartition des dicastères, le responsable digital dépendra dorénavant du service de la promotion.</p> <p>Sachant que l'actuel responsable de la promotion est un ancien informaticien, cela</p>

		<p>permettra de suppléer le responsable digital en cas de besoin.</p> <p>De manière générale, nous aboutissons gentiment à cette fusion, quelques adaptations sont nécessaires pour les collaborateurs mais en termes de sécurité, le gain est conséquent pour notre administration.</p>
<b>3003</b>	<b>Ressources humaines</b>	
30100.04	Traitement des apprentis	<p><b>Q :</b> Les dépenses sont nettement inférieures aux prévisions budgétaires, quelle est la raison ?</p> <p><b>R :</b> Malgré notre volonté d'engager davantage d'apprentis « employé de commerce », le recrutement s'est avéré moins fructueux que prévu, d'où ces dépenses inférieures au budget.</p>
31320.00	Honoraires	<p><b>Q :</b> En comparaison au budget, les dépenses sont nettement supérieures au budget, quelle est la raison ?</p> <p><b>R :</b> Nous avons sollicité davantage d'aides externes dans le cadre de conciliations dans les services.</p>
<b>3005</b>	<b>Service économique</b>	
36350.00	Form. continue, prise en charge loyers HDV 3	<p><b>Q :</b> Un commissaire souhaite être davantage informé sur le loyer de « Watch Sales Academy », afin de savoir de quoi s'agit-il exactement.</p> <p><b>R :</b> Il s'agit d'une école formant des conseillers de vente en horlogerie située dans notre bâtiment de l'Hôtel-de-Ville 3. Auparavant, nous offrions entièrement les loyers à cette école. Après une nouvelle négociation, dès 2024, environ un tiers du loyer est pris en charge par l'école et les deux tiers restant subventionnés par la ville par le biais de la réserve du BO-COSC.</p>
<b>35</b>	<b>CULTES</b>	
<b>3501</b>	<b>Cultes</b>	
36360.11	Paroisse catholique	<p><b>RE :</b> Le Conseil communal a octroyé une subvention supplémentaire de Fr. 10'000.- à la paroisse catholique pour la rénovation de vitraux devisée à Fr. 90'000.- au total. Cette rénovation permettra également une amélioration énergétique pour la paroisse.</p>
<b>79</b>	<b>BUREAU OFF. SUISSE CHRONOMETRES</b>	

<b>7909</b>	<b>Bureau d'observation</b>	<p><b>Q</b> : Les charges augmentent d'environ Fr. 200'000.-, quelle est la raison ?</p> <p><b>R</b> : Hormis une augmentation des dépenses d'électricité (+ Fr. 11'000.-), la principale raison est l'attribution à la réserve du BO (nature 35110.03 + Fr. 228'000.-). Il s'agit d'un résultat supérieur au budget 2024 où nous avons prévu un bénéfice de Fr. 180'605.-, il se solde par un bénéfice de Fr. 408'756.33 aux comptes 2024.</p>
<b>91</b>	<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>	
<b>9110</b>	<b>Eclairage public</b>	
31200.04	Achat énergie	<p><b>RE</b> : Une commissaire constate que les dépenses pour l'éclairage public sont plus importantes que le budget malgré l'extinction durant une partie de la nuit.</p> <p><b>RE</b> : Effectivement, le gain n'est pas important soit d'environ Fr. 20'000.- par année.</p> <p>De plus, avec l'augmentation des tarifs de l'électricité durant l'année 2024, cette possible économie s'annule.</p>
<b>99</b>	<b>ADMINISTRATION VITEOS S.A.</b>	
<b>9900</b>	<b>Viteos S.A.</b>	
42400.20	Redevance usage du domaine public	<p><b>Q</b> : La redevance de l'usage du domaine public est moins importante que prévu, quelle est la raison ?</p> <p><b>R</b> : Il a été constaté une erreur de formule chez Viteos dans le calcul de la redevance 2023 au niveau de Kwh et par conséquent, Viteos SA a corrigé celle-ci dans les comptes 2024.</p>

### Les investissements de M. Anthony von Allmen sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
<b>3001 Service des finances</b>		
100906	Finances, Acquisition parts sociales coopérative Savoir-Faire Le Locle	<p><b>RE</b> : Le chef du dicastère des finances informe les commissaires que le Conseil communal a décidé d'acquérir des nouvelles parts sociales à la coopérative Savoir-Faire Le Locle. En effet, celle-ci est en très grandes difficultés financières. La gestion a été reprise par une nouvelle personne de formation hôtelière.</p>

		<p>La coopérative s'est entourée d'une société de conseil externe et un nouveau business plan a été établi.</p> <p>Il informe également les membres que le Canton a octroyé une subvention de Fr. 30'000.-.</p> <p>Finalement, nous espérons que cette nouvelle recapitalisation permettra de relancer la coopérative sur le plan financier.</p> <p>Si la situation financière devait se détériorer davantage, le cautionnement et le prêt de la ville devrait être couvert de par le fait que ceux-ci sont colloqués au deuxième rang.</p>
<b>7909 Bureau d'observation</b>		
100879	BO-COSC, Alimentation énergétique de secours	<p><b>RE :</b> Le chef du dicastère informe les membres que le crédit limité à l'année prévu n'a pas été utilisé en 2024 et ne le sera probablement pas en 2025. Le projet d'alimentation énergétique de secours est mis en stand-by car nous avons trop d'incertitudes et le contexte énergétique est stabilisé.</p>

### **Le bilan est passé en revue.**

Les membres de la commission n'ont pas de questions particulières liées au bilan.

## Séance du 10 avril 2025

---

### **Présents :**

9 commissaires : Mmes C. Bolay Mercier et S. Zaslowski, MM. V. Bologna, T. Dänzer (suppléant), J. Galvani, A. Jacot, B. Produit (suppléant), H.-P. Renk et P. Surdez.

### **Excusés ou membres suppléants non sollicités :**

5 commissaires : MM. N. Aubert, C. Baba (suppléant), G. Dubois, A. Krebs et D. Taillard.

3 conseillers communaux : Mme C. Jeanneret, MM. M. Berly et Ph. Rouault

M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances

M. E. Turkanovic, secrétaire

La séance est levée à 21h40

### Accueil

**Le dicastère de Mme Catherine Jeanneret est passé en revue.**

Compte	Désignation	Remarque
<b>40</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE</b>	
<b>4050</b>	<b>Collège Daniel- Jeanrichard 9</b>	<b>Q :</b> Une commissaire souhaiterait comprendre le fonctionnement des amortissements comptables et le prélèvement à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif et donne l'exemple du collège Daniel-Jeanrichard 9. <b>R :</b> Le chef du service des finances explique tout d'abord qu'avec la mise en place du MCH 2 et la nouvelle législation, l'ensemble des bâtiments a été réévalué en 2015. Pour le patrimoine administratif, cette évaluation a été faite sur la base de 0.7 point de la valeur ECAP. Cette réévaluation a permis de constituer une réserve de retraitement permettant de compenser le surplus d'amortissement engendré par cette réévaluation.
<b>52</b>	<b>STATION EPURATION</b>	
<b>5200</b>	<b>Exploitations de la Step (Bâtiment)</b>	<b>Q :</b> Une commissaire constate que plusieurs dépenses prévues au budget sont nettement moins importantes dans les comptes (mobiliers, machines et outils, prestations de tiers, et traitement des boues) de plus de Fr. 170'000.-, quelles sont les raisons ? <b>R :</b> Pour les consommables comme le mobilier, machines et outils, il est très difficile d'estimer les dépenses car elles dépendent des besoins en fonction de panne, vétusté et donc du remplacement.

		S'agissant des boues, les variations d'une année à l'autre dépendent de la météo et donc de la quantité de boues à traiter.
<b>58</b>	<b>LOCAUX ADMINISTRATIFS / CULTURELS</b>	
<b>5803</b>	<b>Marie-Anne-Calame 6-10</b>	
49100.02	Loyers Musée des Beaux-Arts	<p><b>Q</b> : Une commissaire constate que le prix du loyer pour le Musée des Beaux-Arts est relativement élevé en comparaison à d'autres bâtiments et souhaite en connaître les raisons ?</p> <p><b>R</b> : Le loyer annuel interne net d'environ Fr. 280'000.- s'explique par plusieurs éléments. En effet, ce coût comprend l'entretien et donc le traitement des concierges, les charges courantes notamment de chauffage qui sont plus importantes de par les volumes du bâtiment mais également les amortissements liés aux investissements importants des dernières années.</p>

### Les investissements de Mme Catherine Jeanneret sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
<b>5300 Urbanisme et environnement</b>		
100544	Urbanisme, mise à niveau des arrêts de bus	<p><b>Q</b> : Une commissaire constate que l'investissement voté en 2020 de Fr. 800'000.- dispose encore d'un solde important. Elle souhaiterait avoir quelques informations sur la situation générale de la mise à niveau des arrêts de bus, où en sommes-nous ?</p> <p><b>R</b> : La mise à niveau des arrêts de bus se fait au fur et à mesure des chantiers annuels et s'élève à plus de 50% pour la commune. Le canton a prolongé le délai pour toucher les subventions.-</p> <p>La cheffe du dicastère complète ce point en donnant notamment quelques exemples d'arrêts de bus et cite la problématique notamment de celui situé à l'Hôtel-de-Ville dont l'ajout d'un arrêt abrité est complexe de par la proximité du bâtiment qui est protégé. Une planification des futurs abribus sera reprise en commission ATUEE.</p>

100638	Urbanisme, Etude stabilisation centre-ville	<p><b>Q :</b> Toujours dans la même optique, cet investissement dispose également d'un important solde. Hormis la stabilisation du bâtiment de l'Ancienne Poste, a-t-on poursuivi le renforcement d'autres bâtiment ?</p> <p><b>R :</b> Dans ce cas également, nous investissons en fonction des situations, tout en sachant que nous surveillons l'évolution des bâtiments en mesurant les fissures.</p>
--------	---	---

### **Questions générales des commissaires sur le dicastère de Mme Catherine Jeanneret :**

Plusieurs commissaires s'interrogent sur la situation du cercle scolaire du Locle. Avec le changement des dicastères notamment pour le cercle entre Mme Jeanneret et M. Berly, qui répondra aux demandes de la commission ?

S'il s'agit de questions relatives aux comptes et donc du passé, M. Berly répondra. S'agissant de la situation actuelle, un tuilage a été assuré entre les deux conseillers communaux et ils compléteront si besoin à tour de rôle.

**Q :** Suite à la mise en place d'un soutien temporaire à la direction du cercle scolaire du Locle notamment de deux personnes qui ont pris en charge respectivement la gestion pédagogique et la gestion administrative du cercle, est-il juste que le responsable administratif n'est pas entré en fonction et si oui, pourquoi ?

**R :** Le responsable administratif a travaillé quelques jours puis a levé le pied. Nous avons à ce jour allégé le mandat administratif initial et prévoyons la formation de personnes à l'interne.

**Q :** Etes-vous surprise de l'évolution de cette situation ?

**R :** La volonté première est d'assurer la gestion pédagogique pour les enseignants et les élèves, ce qui est fait avec l'engagement de Monsieur Renaud. Notre priorité est d'assurer la fin de l'année scolaire et préparer la rentrée scolaire 2025-2026 tout en améliorant le climat de travail aux seins des services.

**Q :** Le directeur-adjoint fraîchement arrivé a également présenté sa démission, qu'en est-il de son remplacement ?

**R :** Le recrutement pour son remplacement est en cours de préparation et est une priorité A.

**RE :** La discussion se poursuit entre les commissaires et la cheffe du dicastère notamment sur la transparence de l'information, la communication à intensifier, le bien-être des enseignants, l'image du cercle, le climat de travail, les mesures à prendre et la prévention à mettre en place. En conclusion, l'objectif final est de reconstruire et assurer le bien-être de tous.

**Q :** Au sujet du climat de travail, est-il juste qu'un audit a été réalisé auprès des enseignants ?

**R :** A la connaissance de la nouvelle cheffe de dicastère, aucun audit sur le climat de travail n'a été réalisé auprès des enseignants. Elle suggère aux commissaires de poser cette question à l'ancien chef de dicastère M. Berly.

**Le dicastère de M. Michaël Berly est passé en revue.**

<b>Compte</b>	<b>Désignation</b>	<b>Remarque</b>
<b>10</b>	<b>AUTORITES</b>	
<b>1003</b>	<b>Parlement des jeunes</b>	<p><b>Q</b> : Qu'en est-il de la situation du parlement des jeunes ? En effet, une commissaire constate que les dépenses aux comptes sont moins importantes que le budget prévu.</p> <p><b>R</b> : Nous avons connu un bon début d'année 2024 notamment avec un concert organisé en janvier. Par la suite, le PJ a rencontré des difficultés à se rassembler autour d'objectifs communs et aucun nouveau projet n'a vu le jour.</p> <p>Le chef de dicastère complète le fait que le Conseil communal n'interfère pas dans la gestion mais Le CLAAP est en contact avec la FSPJ afin de relancer la dynamique et favoriser un engagement de nouveaux membres.</p>
<b>20</b>	<b>CHANCELLERIE ET PROMOTION</b>	
<b>2002</b>	<b>Promotion de la ville</b>	<p><b>RE</b> : Le chef du dicastère informe les membres de l'engagement début mars de la nouvelle personne suite au départ en retraite du précédent responsable de la promotion au 1<sup>er</sup> avril.</p> <p>Une transition a été faite durant un mois entre les deux personnes.</p> <p>Il informe également les membres que de nouveaux projets émergeront mais les changements se feront en douceur.</p>
<b>41</b>	<b>INSTITUTIONS PARASCOLAIRES</b>	
<b>4105</b>	<b>Service socio-éducatif cercle scolaire</b>	
30100.00	Traitement du personnel	<p><b>Q</b> : Une commissaire remarque dans les commentaires le non remplacement d'une assistante et en demande les raisons ?</p> <p><b>R</b> : Suite au départ fin juin 2024 d'une assistante, il a été décidé de créer un poste de 0,75 EPT d'enseignant spécialisé afin de réorganiser les ressources de soutien, le secrétariat a aussi été renforcé pour le soutien administratif. Par conséquent, le remplacement a été fait sous une autre forme. En début de cette année 2025, nous enregistrons encore un départ d'une</p>

		assistante et le remplacement via un nouvel engagement est prévu normalement.
<b>57</b>	<b>SPORTS</b>	
<b>5701</b>	<b>Piscine et patinoire</b>	<p><b>Q :</b> Une commissaire constate qu'aucune soirée des caraïbes n'a été faite en 2024 et souhaiterait savoir quelles sont les raisons (si financier ou autre) et a-t-on prévu cet événement en 2025 car elle estime de manière générale que la population est demandeuse de ce genre d'événement.</p> <p><b>R :</b> Les raisons de la non organisation de l'événement n'est pas financière mais plutôt des raisons météorologiques. Cette soirée des caraïbes sera organisée le vendredi 18 juillet 2025.</p>

### Les investissements de M. Michaël Berly sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
<b>2002 Promotion de la ville</b>		
100473	Promotion de la ville, réalisation clips promotionnel Le Locle	<p><b>Q :</b> Quels sont les projets promotion actuels et futurs du service ?</p> <p><b>R :</b> Actuellement, nous poursuivons la campagne exogène dans le but de promouvoir l'attractivité en général. Nous avons déjà réalisé des campagnes d'affichage, le développement du site de rencontre, de la publicité sur les ondes radios. Nous avons également mis sur pied un concours permettant de gagner un week-end dans notre ville et nous sommes également actifs sur les réseaux sociaux. La prochaine étape consistera à l'élaboration d'une brochure promotionnelle pour les entreprises.</p>

### Questions générales des commissaires sur le dicastère de M. Michaël Berly :

**Q :** Au sujet du climat du cercle scolaire du Locle, est-il juste qu'un audit externe a été réalisé auprès des enseignants ?

**R :** Aucun audit externe n'a été réalisé auprès des enseignants. Le seul élément effectué est un rapport par la société Actaes en 2023 soit une analyse du climat de travail et de l'organisation, celle-ci s'est faite sous forme d'entretien individuel auprès du secrétariat, de la direction et du SSE. Le corps enseignant n'a pas été sollicité dans cette analyse.

### Le dicastère de M. Philippe Rouault est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
<b>32</b>	<b>BIBLIOTHEQUES</b>	<p><b>Q</b> : Qu'en est-il du futur projet de déménagement et du regroupement des bibliothèques et sinon est-ce prématuré de parler de ce projet ?</p> <p><b>R</b> : Il est encore prématuré de parler de ce projet. Néanmoins, plusieurs pistes sont évoquées notamment le bâtiment du Pharaon et celui de Technicum 19-21. Il est vrai que pour la bibliothèque des jeunes, le déménagement est plus urgent en raison de la vétusté de l'immeuble.</p>
<b>3201</b>	<b>Bibliothèque de la ville</b>	<p><b>Q</b> : Une commissaire demande qu'en est-il suite à la décision de l'Etat de Neuchâtel de retirer dès 2027 son financement au réseau romand de gestion des prêts RERO pour les bibliothèques ?</p> <p><b>R</b> : Le chef du dicastère explique l'historique de RERO qui a été lancé notamment par les cantons romands. S'agissant de la décision du Canton de renoncer au financement, le Conseil communal, en collaboration avec les deux autres villes, a écrit au conseiller d'Etat en charge de ce département pour demander des explications et les réponses reçues n'ont pas été satisfaisantes. Par conséquent et suite aux nouvelles élections au Conseil d'Etat, nous espérons relancer les négociations.</p>
<b>61</b>	<b>SERVICE D'HYGIENE, CIMETIERE ET CHAMBRES MORTUAIRES</b>	
<b>6103</b>	<b>Chambres mortuaires</b>	
44700.07	Location chambres mortuaires	<p><b>RE</b> : Le chef du dicastère informe les membres que les revenus de la location des chambres mortuaires ont été moins importantes par le fait que RHNE a modifié le système d'accès aux chambres funéraires entraînant des difficultés d'accès aux pompes funèbres. De plus, durant l'été, nous avons eu une panne de climatisation limitant l'utilisation.</p>

### Les investissements de M. Philippe Rouault sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
<b>5200 Exploitations de la Step (Bâtiment)</b>		

100383	STEP, construction nouvelle STEP	<p><b>Q :</b> Une commissaire demande un point de situation de cet investissement notamment en demande si le montant disponible pour le projet futur est le solde restant soit 29 millions de francs ?</p> <p><b>R :</b> Cet investissement concerne le premier projet voté par le Conseil général qui entre temps a été abandonné. Il sera clôturé, les dépenses 2024 concernent les derniers honoraires du bureau qui a assuré le suivi. Par conséquent, nous redémarrerons avec un nouveau projet de STEP et un nouveau rapport sera soumis au Conseil général.</p> <p><b>RE :</b> Le chef du dicastère informe les membres de l'avancement du projet de la nouvelle STEP. Sur la base des trois possibilités évoquées, actuellement, il ne reste que deux variantes soit les sites de l'ancienne STEP du Locle, soit celui des Brenets. Par conséquent, une évaluation des risques et des coûts sera faite afin de déterminer le choix final.</p>
--------	----------------------------------	---

## ***Séance du 30 avril 2025***

---

### ***Présents :***

*9 commissaires : Mmes C. Bolay Mercier et S. Zaslowski, MM. G. Dubois, C. Baba (suppléant), J. Galvani, A. Jacot, A. Krebs, H.-P. Renk et D. Taillard.*

### ***Excusés ou membres suppléants non sollicités :***

*5 commissaires : MM. N. Aubert, V. Bologna, P. Surdez, T. Dänzer (suppléant) et B. Produit (suppléant).*

## **Position de la Commission financière**

En préambule, la Commission financière souhaite remercier le Conseil communal, ainsi que les services communaux pour le travail réalisé durant l'année 2024.

La commission financière se réjouit de ce premier résultat positif depuis 2016. Ce résultat permet des attributions aux réserves du réaménagement du site du Communal et du plan directeur partiel des mobilités, ce qui satisfait la Commission. En effet, ces projets permettront d'améliorer l'attractivité de la Commune, tout en lissant comptablement certaines charges.

Ce résultat est possible grâce à l'amélioration des recettes fiscales, qu'elles soient liées à l'impôt des personnes morales, physiques et des frontaliers. Aussi, la Commission salue la maîtrise des charges de la part du Conseil communal. Cependant, elle reste préoccupée par le fait que l'amélioration du résultat est due à des facteurs majoritairement exogènes. La conjoncture actuelle incertaine, de même que la situation internationale mouvementée, peuvent remettre en question cette tendance positive.

Par ailleurs, la Commission financière s'inquiète de l'augmentation de la perte sur débiteurs des personnes physiques. A l'heure actuelle, il est difficile pour la Commission d'identifier les causes de cette situation. C'est pourquoi, elle proposera au Conseil général un postulat afin d'étudier cette problématique.

En conclusion, la Commission financière est satisfaite de ces comptes bénéficiaires, malgré les remarques précitées.

Les membres de la commission financière approuvent les comptes 2024 à l'unanimité et recommandent au Conseil Général l'acceptation des comptes.

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE

Le président,  
J. Galvani

Le rapporteur,  
G. Dubois